



Bienvenue au SSIAD de Créhange

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Créhange, structure de l'Association Groupe SOS Seniors, a ouvert ses portes en 1987 avec une capacité de 50 places, dont 5 réservées à des personnes présentant un handicap.

Le Service assure des prestations de soins infirmiers à domicile sur les communes des cantons de Faulquemont-Créhange et Grostenquin-Morhange.



Où et quand nous trouver ?

Le SSIAD intervient à domicile tous les jours, y compris les week-ends et jours fériés de 7h45 à 12h et de 15h45 à 19h15

L'accueil téléphonique du SSIAD durant la semaine est assuré de 7h30 à 15h par l'Infirmière diplômée d'Etat (IDEC) au 03 87 00 31 06 ou au 07 87 07 84 37. En son absence le relais téléphonique est basculé sur le standard de l'Ehpad Les Chênes de Créhange. Un membre de l'équipe soignante prendra votre message et saura vous réorienter.

En cas d'urgence, n'hésitez pas à appeler le Samu : 15 ou les pompiers : 18

Notre équipe au SSIAD de Créhange

L'équipe se compose :



D'un personnel para médical :

- Une responsable infirmière : l'infirmière coordinatrice
- Des aides-soignant(e)s

D'un personnel administratif :

- La directrice de l'Ehpad de Créhange
- Une secrétaire

L'infirmier(ère) coordinateur(trice)

Ses fonctions comprennent principalement les activités de coordination du fonctionnement interne du service, notamment l'encadrement et la gestion du personnel, l'accueil des usagers et de leur entourage, l'évaluation des besoins de soins de ces personnes au moyen de visites à leur domicile, afin d'élaborer et de mettre en œuvre les projets individualisés de soins et la coordination des différents professionnels intervenant au SSIAD.

Les aides-soignant(e)s

Ils (elles) réalisent sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, les soins d'hygiène et relationnels, elles concourent à l'accomplissement des actes essentiels de la vie courante correspondant à leur formation. Ils (elles) jouent un rôle important dans l'éducation et l'information du patient et/ou de sa famille.

Des professionnels extérieurs au service

Ils peuvent être amenés à intervenir à votre domicile, en complément des actes dispensés par le SSIAD, et dans le cadre d'un plan de soin global.

- **Kinésithérapeutes, orthophonistes** : ces prestations font l'objet d'une prescription et sont prises en charge par l'assurance maladie.
- **Pédicures podologues** : ces prestations restent à la charge du bénéficiaire.
- **Infirmier(ère)s libéraux(les)** : les interventions de ces infirmiers (ères), conventionné (e)s avec notre service, sont intégralement prises en charge par le SSIAD.

SSIAD de Créhange

39, cours du 19 novembre 1944 - 57690 Créhange

03 87 00 31 06

idec-ssiad-crehange@groupe-sos.org

www.groupesos-seniors.org